



Communiqué de presse :

Association NACICCA, Agir pour la Crau, FNE PACA, FNE 13, les Amis des Marais du Vigueirat,

Plastiques dans le canal centre-crau.

Devant l'inaction des gestionnaires de la décharge d'Entressen, des services de l'état et des élus, les associations portent plainte.

Une opération du curage du canal centre-Crau a mis récemment à jour une pollution par des plastiques d'une ampleur gigantesque. Ni la mairie de Port-Saint-Louis, responsable du curage et propriétaire du site, ni celle d'Arles, territorialement compétente et garante de la salubrité publique n'ont jusqu'à présent, assuré le nettoyage. Ces plastiques, issus de l'ancienne décharge de Marseille en Crau, sont à l'air libre depuis maintenant deux mois, et recommencent à s'envoler ou à s'affaisser dans le canal.

Ces déchets ne sont sans doute qu'une infime partie de ce qui est enfoui au fond du canal qui rappelons-le, traverse deux réserve naturelles et termine sa course dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue Depuis l'intervention des associations, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est mollement engagé à évacuer ce qui a été sorti. Mais il faudra, en sus, procéder également au curage de l'ensemble des canaux pollués (plus d'une quinzaine de kilomètres) et de l'étang du Landre. Or, ça, personne ne veut en entendre parler.

Ces déchets, dans les canaux d'eau douce, peuvent impacter les nappes phréatiques lorsqu'ils sont souillés. Ils peuvent également être ingérés par erreur par de nombreuses espèces animales et provoquer leur mort par occlusion intestinale (Tortue cistude, poissons, oiseaux...). Abandonnés dans les fleuves et canaux, les plastiques finissent en mer. Ils sont une des sources de pollution les plus problématiques, formant de véritables « continents flottants » à certains endroits. Ils sont ingérés alors par les tortues marines, les poissons, les baleines, dauphins et cachalots. La mer Méditerranée, avec le sanctuaire Pelagos, est riche de toutes ces espèces animales.

Les associations ont déposé une plainte contre X dans le but de déclencher une enquête judiciaire. Cette dernière devrait permettre d'établir la responsabilité de chacun des

acteurs, en vue de procéder au plus vite à une dépollution complète des milieux impactés et de faire condamner pénalement le/ou les responsables.

Contacts:

NACICCA : Cyril Girard 06 71 64 17 38/Anthony Olivier 04 90 97 24 35

Agir pour la Crau : Joëlle Longhi 06.52.35.35.09

FNE PACA : Sophie Bourges 04 91 33 44 02 (aspects juridiques)

